

## Les régions forestières franciliennes

*En Ile-de-France, c'est surtout la diversité des sols combinée à l'hétérogénéité du relief, façonné par le réseau hydrographique, qui a conduit le service de l'Inventaire Forestier National à distinguer 10 régions forestières.*

La région forestière (au sens donné par l'Inventaire Forestier National, IFN) est une portion de territoire, si possible traditionnellement reconnue, qui présente, pour la végétation forestière, des conditions de sol et de climat suffisamment homogènes. Les limites des régions forestières, déterminées par l'IFN, ont été tracées indépendamment des limites administratives sur des cartes de référence à l'échelle du 1/25.000<sup>ème</sup>. La région Île-de-France est découpée en 10 régions forestières.

Si les microclimats sont fréquents en Ile-de-France, ce ne sont pas les critères déterminants du découpage retenu pour les régions forestières. En effet, l'Île-de-France, subit, de manière relativement homogène, un climat océanique séquanien où les nuances sont principalement provoquées par des hétérogénéités très locales dues aux variations de l'exposition ou imputables à des phénomènes d'abri dus aux accidents du relief. C'est plutôt la diversité des sols, héritée de la variété des faciès géologiques, combinée à l'hétérogénéité du relief façonné par un réseau hydrographique très présent qui permet ce découpage en dix zones aux caractéristiques de milieu sensiblement différentes les unes des autres. Se distinguent ainsi :

- Les deux plus grandes régions qui contiennent 76% de la forêt francilienne :

**Le pays des Yvelines et de Fontainebleau** occupe 32% du territoire régional sur cinq départements. C'est la région forestière la plus vaste . C'est aussi la plus boisée : 46% des forêts franciliennes, dont les fleurons des anciennes forêts royales, telles les immenses forêts domaniales de Fontainebleau et de Rambouillet, mais aussi celles de Versailles et Marly qui font partie de la première ceinture verte de la capitale. Globalement les forêts, y occupent plus de 33% du territoire, voire 51% sur la seule partie seine-et-marnaise. Limitée au nord et à l'est par la vallée de la Seine, au sud par le plateau de Beauce, cette région forestière se prolonge sur les départements voisins de l'Eure et de l'Eure-et-Loir . Très vallonnée, et profondément creusée de nombreuses rivières dont le Loing, l'Orge, la Juine et l'Essonne elle se présente comme une succession de plateaux cultivés, entrecoupés de versants boisés. En effet, la forêt est principalement cantonnée sur les sols sableux ou sur ceux à argile à meulière, qui n'ont pas été mis en valeur par l'agriculture. Relativement pauvres, ces sols sont généralement situés soit sur les pentes, la roche mère affleurante étant le plus souvent les sables de Fontainebleau, soit sur des zones de plateau non recouverts de dépôts limoneux où peuvent alors affleurer l'argile à meulière et les placages de sables de Lozère (au nord) et le calcaire de Beauce (au sud). Les peuplements forestiers sont constitués principalement d'un mélange futaie-taillis, à chêne prédominant, accompagné du châtaignier au nord, du chêne pubescent et du hêtre au sud. Les peuplements de pins sylvestres occupent une place significative (10% en surface) notamment sur les sols podzoliques dans les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet

**La Brie** correspond à un plateau homogène, au relief atténué, très peu vallonné. Celui-ci est constitué de calcaire meulier d'âge oligocène inférieur, recouvert soit de formations limoneuses quaternaires, soit de formations argileuses à meulière (argile de décalcification), soit encore, très localement, de buttes-témoins de sable de Fontainebleau. Limité par les vallées de la Seine au sud , de la Marne puis de l'Ourcq au nord, ce plateau est entaillé par les trois vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Yerres. La Brie se prolonge à l'est sur les départements de l'Aube, de la Marne et au nord sur l'Aisne. Sa partie francilienne, pratiquement aussi vaste que la région forestière précédente, est cependant nettement moins boisée puisque son taux de boisement n'est que de 22% . Les parties ouest avec notamment les forêts domaniales de Sénart, Notre-Dame-Armainvilliers-Crécy - Malvoisine et sud avec les massifs quasi-contigus de Champagne, Valence, Saint-Martin et Villefermoy sont davantage boisées que le nord et l'est de la région où la forêt n'existe que par lambeaux disséminés au milieu des zones de cultures. Les sols forestiers sont pour une grande majorité des sols bruns lessivés, pour le reste ce sont soit des sols podzoliques soit des rendzines. 77% des sols supportant de la forêt présentent des traces d'hydromorphie, souvent provoquée par la proximité du sous-sol argileux et la faible pente qui contrarie le drainage. Ils portent principalement une chênaie-charmaie où le bouleau est omniprésent. Cette forêt est généralement traitée en mélange futaie-taillis (sur 72% de la surface forestière) mais la futaie a récemment progressé par transformation des taillis feuillus, surtout en forêt domaniale. La futaie résineuse est quasiment inexistante. La peupleraie qui occupe environ 1% du territoire est significativement présente dans la vallée de l'Ourcq. mais aussi sur le plateau (peupleraies de plateau à base d'I214 et de Robusta).

## Les régions forestières franciliennes

- Deux régions de couloirs alluviaux :

**la Vallée de la Seine** qui en aval de Paris, se prolonge sur l'Eure et la Seine-Maritime, et **la Bassée** (dénomination francilienne de la région forestière IFN « vallées de la Marne, Seine et affluents »), qui s'étend sur la vallée de la Seine en amont de son confluent avec le Loing et se prolonge sur les départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne, de la Haute Marne. Si les taux de boisement (hors peupleraies) de ces deux régions sont faibles et très proches (resp. 14% et 16%), leurs caractéristiques sont sensiblement différentes. La Bassée, dans les anciens chenaux de la Seine, aux sols principalement argileux à mull carbonaté, est le domaine des peupleraies (90% de Robusta). Les autres peuplements très majoritairement de production (à 94%) ont comme essence principale le frêne (37%) avec seulement 23% de chênes. Le reste de la vallée de la Seine aux sols à majorité sableux, porte des peuplements feuillus principalement constitués de mélange de futaie et de taillis à chênes. Seule 68% de la surface boisée est une forêt de production dans cette région très urbanisée. La peupleraie n'y occupe pas une place significative.

- Les régions du sud situées en zone de grande culture, à faible taux de boisement :

**La Beauce** : région de plateau, homogène par son substratum géologique (calcaire de Beauce), où la grande culture ne laisse la place à une forêt éparpillée en boqueteaux et rideaux boisés de chêne que dans les dépressions impropres à la culture et les versants des rares petites vallées (taux de boisement de 8%).

**Le Gâtinais** : à cheval sur l'Essonne et la Seine-et-Marne, cette région se prolonge largement sur l'Yonne et le Loiret. Les substrats géologiques variés allant de la craie aux placages de sable en passant par les cailloutis à chailles et les argiles à silex, conduisent à une palette de sols très divers. Cependant la forêt, constituée en majorité de chênes (65%) mais aussi de résineux (16%), se concentre principalement sur les sols argileux très souvent hydromorphes. Le taux de boisement est de 16%.

**la Champagne crayeuse** : région d'importance très marginale en Ile-de-France, très peu boisée (taux de boisement de 1,7% et seulement 147 ha de forêts), à sols carbonatés, portant pin noir d'Autriche (46%) et frêne (53%).

- Les régions situées au nord des vallées de la Seine et de la Marne :

**Le Vexin français** : les sols forestiers très variés sont occupés par une forêt de production feuillue, traitée fréquemment en mélange futaie-taillis, où les chênes dominent largement (50%) mais sont accompagnés d'un cortège d'essences feuillues très variées. Le taux de boisement y est de 22%.

**La Vieille France** : la forêt, située sur les buttes témoins et dans les vallées, est, mis à part quelques stations hydromorphes situées sur des formations argilo-marneuses, essentiellement assise sur des formations siliceuses ou à argile à meulière, donnant naissance, en majorité à des sols brunifiés. Le chêne et le châtaignier y sont alors majoritaires. Dans cette région fortement urbanisée, la forêt n'a une vocation de production que sur 72% de sa surface.

**Le Tardenois** : c'est un plateau découpé par de petites vallées débordant largement sur les régions administratives limitrophes. Les sols forestiers y sont principalement argileux avec une tendance marquée à l'hydromorphie ; ils supportent une forêt de production feuillue à chênes (49%) et frêne (22%) prédominants.

<b>Place de la forêt dans les régions forestières franciliennes :</b>				
Régions forestières	Surface	Surface de forêts	Part de la forêt francilienne	Taux de boisement
	(ha)	(ha)	(%)	(%)
Bassée	22 878	3 223	1	14
Beauce	52 805	4 278	2	8
Brie	378 182	82 068	30	22
Champagne crayeuse	8 614	147	0.1	2
Gâtinais	72 133	11 596	4	16
Pays des Yvelines et de Fontainebleau	382 939	127 868	46	33
Tardenois	17 821	3 811	1	21
Vallée de la Seine	53 126	8 395	3	16
Vexin	82 193	17 908	6	22
Vieille France	136 101	18 652	7	14
<b>TOTAL</b>	<b>1 206</b>	<b>277 946</b>	<b>100</b>	<b>23</b>

*Nota : ces surfaces ne comprennent pas les peupleraies ; source IFN 2<sup>ème</sup> inventaire 1993-1994*